

La guerre 1914-1918 à Thilay

52 mois d'occupation allemande

Parmi les départements Français envahis par les Allemands en 1914, celui des Ardennes a eu le triste privilège d'être le seul à subir l'occupation pendant la totalité de la guerre sur l'intégralité de son territoire.

Nous évoquons cette année la guerre 14-18 telle que l'a vécu notre village, d'une part au niveau du Conseil Municipal, d'autre part au niveau de la population.

L'OCCUPATION

A Thilay comme dans toute la région, l'occupant habitait sur place, et avait institué des travaux obligatoires. Ainsi, hommes, femmes et enfants de plus de 12 ans étaient contraints de travailler dans les champs ou dans la forêt dès 5 heures du matin. Ils cueillaient par exemple des mûres pour la troupe, des branchages pour les animaux et des orties pour confectionner des sacs de terre.

Thilay et Nohan possédaient chacun leur «Kommandantur», l'une dans la maison de Mr Ballot, place de la Roche à l'époque, et l'autre 135 rue de la Semoy.

A Nohan, où le mot «colonne» désignait le cortège des femmes réquisitionnées, une pharmacie avait été installée à la Butterie, et le ravitaillement était entreposé près de l'actuel abri bus.

A Thilay, les soldats habitaient dans le presbytère, rue des écoles; 4 gendarmes allemands logeaient 35 rue de la Naux, tandis que le ravitaillement était stocké 49 rue des Paquis, et les chevaux dans une écurie rue Eva Thomé.

Pour se rendre à Monthermé, il fallait présenter un laissez-passer au poste de garde à Blossette.

LES PUNITIONS

Tous les prétextes étaient bons à l'occupant pour infliger des amendes payables en marks ou en francs or.

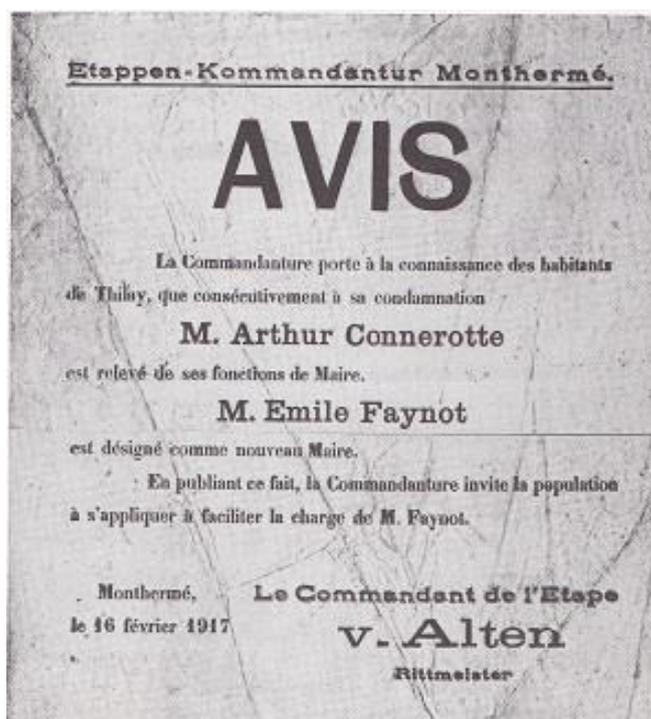
Par exemple, les propriétaires de poules devaient fournir chaque semaine un nombre d'œufs bien précis (250 œufs au total dans la commune). Le nom devait être inscrit sur chaque œuf, et si un volatile avait mal pondu, ou si un œuf était avarié, une amende de 1 à 4 marks frappait le propriétaire.

Pour «contrôler» efficacement la population, les allemands procédaient à des appels sur la place du village. Malheur à celui qui tentait de se soustraire aux travaux obligatoires, ou de tenir tête à l'occupant ! Il s'exposait à de lourdes peines de prison, voire de déportation.

Ainsi, en 1915, un père de famille de Thilay a été condamné à une peine de 2 ans 1/2 de prison pour «n'avoir pas répondu à 2 appels, et avoir fait rébellion à l'officier venu l'arrêter». La prison de Sedan et le camp de Longwy constituaient à cette époque de véritables antichambres de la mort.

L'OCCUPATION AU NIVEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- 11 Février 1915 : création d'un comité pour organiser le ravitaillement en denrées alimentaires d'Amérique.
- 13 Juillet 1915 : la commune de Thilay est frappée d'une imposition militaire de 22 543 F pour «frais de culture, et frais d'occupation administrative.»
- 1^{er} Août : la commune devra payer une amende de 1 900 marks à cause d'un attentat commis à Aiglemont. (500 000 marks répartis entre les communes de la 3^{ème} "Etape"). Cette amende est payable avant le 12 octobre; en cas de défaut, des otages seront arrêtés et internés en Allemagne pour 6 mois.
- 1^{er} Septembre : les Allemands réclament 5 hommes pour travailler sous leurs ordres sur les routes, et ordonnent la saisie des récoltes.
- 13 Juin 1916 : nouvelle saisie du foin
- 20 Février 1917 : remplacement du Maire, et désignation de nouveaux conseillers.



• 24 Février : paiement à l'autorité allemande d'une amende de 10 000 marks, payables dès le 5 mars en «monnaie d'État».

• 1^{er} Août : versement de la totalité de la récolte au crédit allemand.

Vote d'une somme de 2500F à titre de secours à M.Connerotte, ex-Maire, prisonnier en Allemagne, «les circonstances qui ont motivé ce séjour n'ayant rien de personnel».

(M. Connerotte avait été accusé d'«avoir aidé des jeunes gens qui s'étaient dérobés aux ordres de l'autorité allemande»).

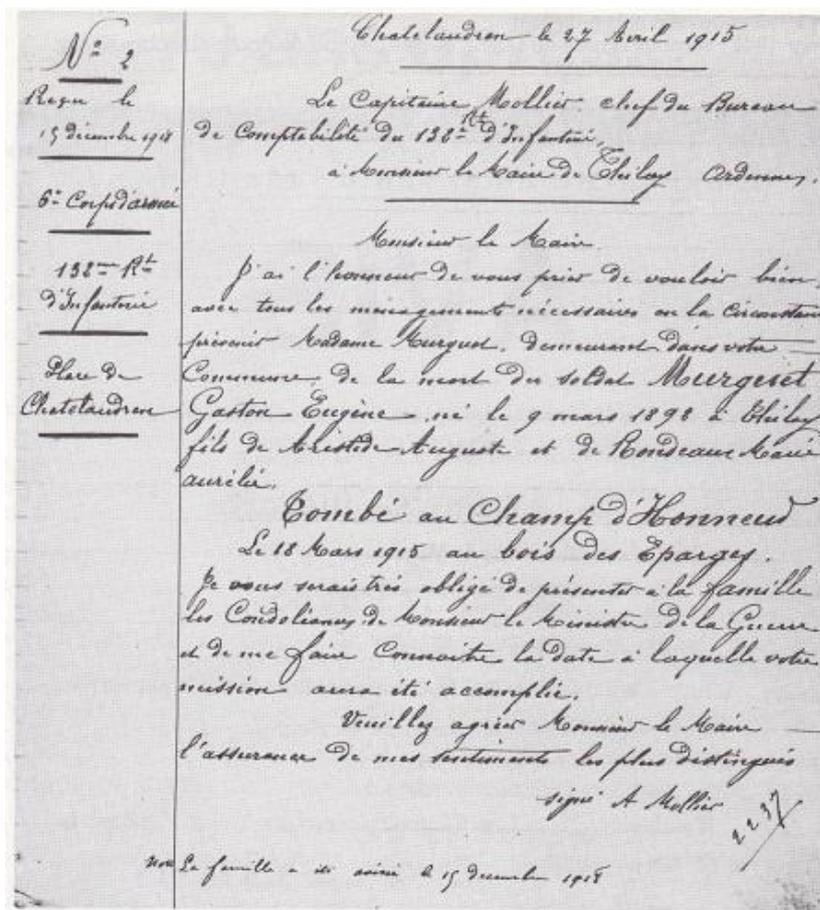
• 17 novembre 1917: 4^{ème} contribution de guerre de 306956 marks infligée à la commune, et payable en 2 termes.

• 2 mai 1918: le C.M. vote l'organisation de soupes populaires dans le village et dans chaque écart.

• 25 juin: contribution de guerre de 16380 marks de la section des Vieux-Moulins (qui faisait alors partie des cantons de Givet-Fumay).

L'APRES-GUERRE

• 9 juin 1919 : évaluation des dommages de guerre.



Une triste consolation: Thilay a connu un taux de destruction de 0,22%, une seule maison ayant été détruite à Navaux, alors que par exemple Deville a été détruit à plus de 12%, et Attigny totalement rasé.

- 27 février 1921 : vote d'une subvention de 2000 F pour ériger un Monument aux Morts «place de la Roche».
- 18 septembre 1921: marché passé avec M. Martin, marbrier à Château-Regnault pour le monument, l'inauguration ayant eu lieu le 24 juillet. Un second marché est passé avec la maison Wauthy à Douai pour le remplacement des cloches des églises de Nohan, de Thilay et de la Mairie, enlevées par les Allemands en 1917.

«Notes sur les misères et les angoisses des habitants de la Semoy pendant la guerre 14-18».

(extraits des Mémoires de M. Piquart à Naux)

«Du 8 au 16 janvier 1915, Naux fut sans pain, et nous fûmes obligés d'aller acheter de la farine de seigle à Louette St-Denis à 18 sous le kilo».

- Juillet-août 1915 : les Allemands démontent le chemin de fer.
- 13 à 14 août: perquisition dans tous les greniers pour confisquer le seigle.
- Septembre 1916: toutes les pommes de la «Semoy» sont saisies et conduites en gare de Monthermé.
- Mars 1917: l'occupant démonte les pompes en cuivre dans les maisons du village.
- 20 mars: 200 à 250 Allemands arrivent à Thilay.
- Fin août: les cloches des Hautes-Rivières et de Thilay sont emmenées en Allemagne.
- 17 août 1918: une «soupe populaire» est distribuée aux habitants de Naux. (112 litre de soupe à la céréaline par jour et par personne).
- Fin octobre 1918 : les gens de Thilay évacuent.
- Du 7 au 10 novembre: évacuation de Navaux, et arrivée de la cavalerie dans la commune.

«Le 11 novembre, nous avons appris que l'armistice était signé. Quelle joie! Le 1^{er} décembre, la ration de pain est passée à 1 livre par personne.

Depuis plus de 50 mois que l'on mourait de faim !»



Cette évocation volontairement austère de la guerre 1914-1918 est dédiée à tous les Anciens qui ont su rester fidèles à leur idéal en des périodes de misère, et aussi aux Jeunes afin **qu'ils** soient vigilants pour préserver la PAIX.

Bulletin municipal N°3 de décembre 1985